

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 27 juin 2022
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutateurs : Mme Sylvie Chapuis
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président, M. Fabrice Chollet, ouvre la séance du Conseil Communal à 19h00 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Il annonce que cette séance a été avancée d'une heure, comme il y a un repas après et que l'ordre du jour est bien rempli.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 avril 2022
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Nomination d'un nouveau membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts (en remplacement de M. Mancini).
6. Election au bureau du Conseil
Nomination d'un nouveau Président
7. Préavis municipal no 08/2022
Rapport de gestion 2021 de la Commune d'Oron
8. Préavis municipal no 09/2022
Comptes 2021 de la Commune d'Oron
9. Préavis municipal no 10/2022
Rapport de gestion et comptes 2021 de la Commune d'Essertes
10. Préavis municipal no 11/2022
Remplacement de l'éclairage public à Châtillens
11. Préavis municipal no 12/2022
Vente de la ferme de Haut-Crêt à Les Tavernes
12. Réponse à l'interpellation de Mme Sophie Boudry
Déploiement de la 5G
13. Réponse à la question de M. Philippe Demierre (postulat Kissling)
Sécurisation Le Bourg (devant la boulangerie)
14. Proposition du bureau
Commissions thématiques

15. Motion « Antennes 5G »
Pour une gestion intelligente du nombre et de la répartition des antennes 5G sur la commune d'Oron
16. Divers et propositions individuelles

Appel

- 57 Conseillers sont présents sur 65. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 11 avril 2022

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune modification n'étant demandée, le PV sera archivé tel quel avec remerciements à son auteure.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** indique que les votations du 15 mai dernier se sont bien déroulées.
- Il rappelle qu'il est important de remettre les rapports de commission dans les délais, dûment signés. De plus, il ne faut pas oublier de les transmettre par courriel, aux Président, Secrétaire et Greffe.

Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique que le rapport, suite à la séance participative, pour le plan d'aménagement, sera en ligne d'ici 2 semaines.
- Remerciements à Messieurs Daniel Demiéville, Steve Mercanton et Eric Martin pour la préparation du repas qui suivra ce conseil. Au menu, fondue Gauloise et il y a également des repas végétariens.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, fait un point de situation des travaux dans l'ancien collège d'Oron-la-Ville, bâtiments 1 et 2. Les comptes ne sont pas encore bouclés, mais la situation financière est réjouissante.
- **M. Romain Richard, Municipal**, répond à la demande de M. Baechler, au sujet de publication sur Facebook et sur le compte « T'es d'Oron Si ». La Municipalité va regarder comme elle doit agir et établir un plan de communication.
- Il présente également le concept vieillir 2030.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe qu'il est prévu de poser de l'éclairage led, à Essertes. Les travaux sont en cours.
- **M. Pierre-Vincent Bachler, Conseiller communal**, donne lecture du texte suivant :
" Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues,
Je remercie le municipal Romain Richard pour sa réponse qui va au-delà des attentes de la question initialement posée. Les moyens de communication changent, si aujourd'hui seulement 21% des communes sont présentes sur les réseaux sociaux, il n'est pas difficile d'imaginer que ce chiffre soit en constante augmentation. Ce n'est pas forcément une mauvaise chose de compter parmi les premiers. "

Nomination d'un nouveau membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts

- **Le Président du Conseil informe** qu'il faut nommer un nouveau membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts, suite à la démission de M. Jean Mancini. Il demande s'il y a des propositions.
- **Mme Christine Bise Demay** propose Mme Antoinette Décastel.
- **Mme Antoinette Décastel** confirme qu'elle accepte.
- **Le Président du Conseil**, constate qu'aucune autre personne n'est proposée. L'élection se fait par acclamations.

Résultat : Mme Antoinette Décastel est élue membre de la commission de recours en matière de taxes et impôts.

Election au bureau du Conseil Nomination d'un nouveau Président

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau Président du Conseil, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Il demande s'il y a des candidatures.
- **M. Christophe Rebetez** propose M. Daniel Pasche.
- **M. Daniel Pasche** confirme qu'il accepte.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. L'élection se fait par acclamations.

Résultat : M. Daniel Pasche est élu Président du Conseil.

59 membres sont présents à partir de ce point de l'ordre du jour.

PREAVIS N° 08/2022 Rapport de gestion 2021 de la Commune d'Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission de gestion.
- **M. Philippe Demierre**, Président de la commission de gestion, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion, d'abord sur les réponses de la Municipalité aux observations de la commission, et ensuite la discussion générale sur le rapport.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 1 « Apprentissage (point 3.1.2.3, p. 28) » du rapport de gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 1 « Apprentissage (point 3.1.2.3, p. 28) », est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 2 « Cartes journalières CFF (point 3.1.23, p. 40) » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 2 « Cartes journalières CFF (point 3.1.23, p 40) », est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 3 « Exécution forcée d'expulsion (pont 3.3.3, p. 50) » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 3 « Exécution forcée d'expulsion (pont 3.3.3, p. 50) », est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 4 « Biogaz – Palézieux Bio-énergies SA (point 4.1.6, page 62 » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 4 « Biogaz – Palézieux Bio-énergies SA (point 4.1.6, page 62 », est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 5 « Entretien des immeubles (point 6.1.2, page 70 » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 5 « Entretien des immeubles (point 6.1.2, page 70 », est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 6 « Vignes – Ventes (point 6.3.2, page 85 » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 7 « Vignes – Ventes (point 6.3.2, page 85) », est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 7 « « Oron-le-Châtel – Pont CFF des Ochettes, irrégularités (point 6.4.1.16, page 89)» du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 7 « Oron-le-Châtel – Pont CFF des Ochettes, irrégularités (point 6.4.1.16, page 89) », est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 8 « Places de jeux, cimentières, entretien/gestion des espaces verts (points 6.4.4/6.4.7/6.4.8, page 91) » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 8 « Places de jeux, cimentières, entretien/gestion des espaces verts (points 6.4.4/6.4.7/6.4.8, page 91), est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 9 « Graphiques : sources et indicateurs – Acronymes – Ordre chronologique des sujets traités dans le rapport » du rapport de Gestion et de la réponse de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 9 « Graphiques : sources et indicateurs – Acronymes – Ordre chronologique des sujets traités dans le rapport est validée.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion sur les observations du rapport de gestion et ouvre la discussion sur le préavis.
- **Mme Anouk Hutmacher** a constaté qu'au point « personnel communal », il y a 21 personnes auxiliaires. Elle demande qu'elle est le statut des auxiliaires. Elle voudrait également connaître l'agenda des aménagements des espaces verts pour la place de la Foire et les investissements prioritaires pour la prochaine législature. Elle fait également la remarque qu'elle n'a pas trouvé d'information avec un point « jeunesse », dans le rapport de gestion.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, informe que les auxiliaires sont payés à l'heure, mais n'ont pas de statut. Pour l'aménagement de la place de la Foire, il y a beaucoup d'idées, mais ce n'est pas une priorité d'investissement. Pour les investissements de la prochaine législature, il faudra voir la conjoncture. Il précise encore que le dicastère de la « jeunesse » a été créé au 1^{er} janvier de cette année, est qu'il s'agit du rapport de gestion 2021. Mais l'objectif avec ce dicastère, et d'avoir un vrai programme pour la jeunesse.

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, précise qu'il y a de gros travaux de prévu, entre la traversée de Palézieux et le déplacement des arrêts de bus à Oron-la-Ville. Il n'est pas possible de tout entreprendre en même temps.
- **M. Florian Meyer** : p. 57, revient sur la grosse pollution du réseau d'eau. Il trouve dommage de ne pas avoir un bilan. Il demande un complément d'information.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, indique qu'il y a 2 paragraphes d'informations en bas de la page 59 du rapport de gestion. Il précise que c'est très difficile de donner des chiffres mais la commune a perdu entre 5 et 6 millions de litres d'eau.
- **M. Florian Meyer** demande de lister les mesures prises afin d'avoir un suivi.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, a pris bonne note.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, informe qu'un plan d'urgence est à l'étude.
- **Mme Sandra Feroletto** indique que la COGEST n'a pas fait de remarque dans son rapport au sujet de cette pollution, mais que le thème a été abordé au sein de la commission.
- **M. Christophe Rebetez** remercie la Municipalité et le personnel communal pour ce rapport de gestion très complet.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 08/2022 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 09/2021
Comptes 2021 de la Commune d'Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la commission des finances.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et passe la parole à la Municipalité.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, fait part de l'amendement suivant :
Amendement de la Municipalité : réserve erronée soit CHF 800.00 prélevés en trop dans le compte 9280.810.01.
De plus, la rubrique 46 présentait la même erreur, pour un montant de CHF 0.35. Celui-ci aurait dû être versé au compte 9280.460.01.
Ne désirant pas faire accepter des comptes communaux ne correspondant pas aux critères légaux établis par le règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a fait corriger ces deux écritures.
Ce qui amène les modifications suivantes :
Résultat final : CHF 488 796.65 (au lieu de CHF 489 597.00)
Réserves : 9280.810.01 CHF 871 268.34 (au lieu de CHF 870 468.34)
9280.460.01 CHF 2 741 929.93 (au lieu de CHF 2 741 929.58)
Ces différences impactent les additions dans les comptes, le total des charges et le total des produits, mais ne modifient en rien les autres chiffres clés (marges d'autofinancement, dette brute ou nette par habitants, amortissements).
- **Le Président** ouvre la discussion sur l'amendement de la Municipalité. Il constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur l'amendement.

Résultat : l'amendement de la Municipalité « réserve erronée soit CHF 800.00 prélevés en trop dans le compte 9280.810.01.

De plus, la rubrique 46 présentait la même erreur, pour un montant de CHF 0.35. Celui-ci aurait dû être versé au compte 9280.460.01.

Ne désirant pas faire accepter des comptes communaux ne correspondant pas aux critères légaux établis par le règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a fait corriger ces deux écritures.

Ce qui amène les modifications suivantes :

Résultat final : CHF 488 796.65 (au lieu de CHF 489 597.00)

Réserves : 9280.810.01 CHF 871 268.34 (au lieu de CHF 870 468.34)

9280.460.01 CHF 2 741 929.93 (au lieu de CHF 2 741 929.58)

Ces différences impactent les additions dans les comptes le total des charges et le total des produits, mais ne modifient en rien les autres chiffres clés (marges d'autofinancement, dette brute ou nette par habitants, amortissements) », est accepté à l'unanimité.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis.
- **M. Jérôme Vinay** voudrait connaître la nature des emprunts et si les taux d'intérêts sont bloqués.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond que les résultats sont excellents pour les communes du district. Mais il faut être prudents, car il y a beaucoup d'inconnues. Les emprunts sont bloqués sur plusieurs années.
- **M. Cédric Ottet, Président de la COFIN**, précise qu'à la page 133 des comptes, il y a le détail des emprunts avec les échéances.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, se dit en soucis pour l'avenir, l'augmentation des coûts des travaux et des matériaux est difficile à prévoir.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 09/2022 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 10/2022 Rapport de gestion et comptes 2021 de la Commune d'Essertes
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission de gestion et des finances.
- **M. Philippe Demierre**, Président de la commission de gestion, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et précise que la commune d'Essertes n'avait qu'une commission de gestion qui faisait un seul rapport pour les comptes et la gestion. Il ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis, mais il y aura deux votes, d'abord les comptes 2021, puis le rapport de gestion 2021.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée, et passe aux votes sur les comptes 2021 et ensuite sur le rapport de gestion 2021.

Résultat : le Préavis 10/2022 Comptes 2021 de la commune d'Essertes, est accepté à l'unanimité.

Résultat : le Préavis 10/2022 Rapport de gestion 2021 de la commune d'Essertes, est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 11/2022
Remplacement de l'éclairage public à Châtillens

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **Mme Antoinette Décastel**, Rapporteuse de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** constate que le trottoir est du côté gauche de la chaussée montant sur Essertes, pourquoi installer les réverbères de l'autre côté ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que l'éclairage a été changé il y a plusieurs années. Mais la Romande Energie va profiter de l'installation des nouveaux réverbères pour alimenter l'ancienne laiterie et ainsi supprimer la ligne aérienne. De plus, c'est un ingénieur qui indique combien de lampadaires et où nous devons les installer, selon la loi sur la prévention routière.
- **M. Jérôme Vinay**, rejoint l'avis de M. Meyer. Il demande quelle sont les économies possibles.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, confirme que le but est d'être le plus économique possible. Cette technologie permet de diriger la lumière là où cela est nécessaire et de commander l'intensité de l'éclairage.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, rappelle qu'il y a eu malheureusement deux accidents à l'entrée de Châtillens et que l'éclairage peut être important.
- **M. Patrick Minet** indique qu'il faut s'assurer de bien différencier l'intensité de l'éclairage.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 11/2022 est accepté à l'unanimité

PREAVIS N° 12/2022
Vente de la ferme de Haut-Crêt à Les Tavernes

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **Mme Céline Dovat**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** donne lecture d'un texte :

" Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues;

Je suis surpris de lire le prix de vente de cette ferme fixé à 600'000 CHF dans ce préavis. Lors de la parution de l'annonce dans le courrier, le prix minimum était indiqué à 800'000 CHF et il est toujours possible de le trouver sur le site de la commune à ce montant. J'ai dans mes connaissances des gens qui ont fait des offres pour ce bien sur la base de 800'000 CHF. Leur sentiment sur cette vente c'est d'avoir été utilisé pour une étude de marché. Nous sommes maintenant 6 mois plus tard et aucune réponse ne leur a été adressée. Je sais aussi que la

modification du plafond de vente ne leur a pas été communiquée. Dans le rapport de la commission des finances il est stipulé qu'une offre de 650'000CHF a été faite. Est-il prévu de faire une annonce en communiquant le nouveau prix de vente à tous les intéressés ou la municipalité va-t-elle retenir l'offre à 650'000 CHF “.

- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, répond que c'est un choix de la Municipalité d'avoir mis le prix de CHF 800'000.-. Il y a eu beaucoup de propositions, mais certains se sont retirés car la ferme est en zone agricole. Les personnes qui ont déjà fait une offre vont être averties et une nouvelle annonce va paraître.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 12/2022 est accepté à l'unanimité.

**Réponse à l'interpellation de Mme Sophie Boudry
Déploiement de la 5G**

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Olivier Sonnay, Syndic.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que l'interpellation a été traitée au mieux et que la séance du 7 juin dernier a apporté plusieurs réponses. La commune a des compétences très réduites. La Confédération fixe des règles. Il résume les réponses fournies par la Municipalités à cette interpellation.
- **Le Président du Conseil** remercie la Municipalité et précise qu'il n'y a pas de vote, mais la possibilité de faire une résolution.
- **Mme Sophie Boudry** remercie la Municipalité pour ces réponses mais elle ne va pas développer plus.
- **Le Président du Conseil** constate qu'il n'y a pas de demande de résolution, il clôt ce point de l'ordre du jour.

**Réponse à la question de M. Philippe Demierre (postulat Kissling)
Sécurisation Le Bourg (devant la boulangerie)**

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Daniel Sonnay, Municipal.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que l'installation a été mise en place mais qu'elle est provisoire jusqu'aux travaux de la traversée d'Oron-la-Ville.
- **M. Philippe Demierre** constate qu'il n'est pas le seul à être intervenu sur ce postulat. Il n'a pas pu aller voir cette installation, mais il se réjouit d'une solution aille été trouvée.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** donne lecture d'un texte :

“ Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues,

Je remercie le municipal Daniel Sonnay pour sa réponse. Il est agréable de voir que le sujet a été pris en main. J'ai été surpris en bien cet après-midi quand je suis passé devant la boulangerie Gilles et que j'ai aperçu la rampe en création.

Cependant, je tiens à préciser à Monsieur le municipal sur le ton de l'humour que je m'appelle Pierre-Vincent Baechler ”.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, précise, par souci de transparence que c'est l'entreprise de M. Daniel Sonnay, qui a fait le projet et effectué les travaux. Lors de la décision de la Municipalité, il s'est récusé.

- **M. Patrick Minet** voudrait connaître la largeur de cette rampe.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que la largeur est de 1, 50 mètres.
- **Mme Anouk Hutmacher** se dit déçue en bien. Elle a constaté que le passage entre chez « Jan » et la BCV est étroit. Elle demande s'il ne serait pas possible de faire quelque chose.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, a déjà eu cette remarque, il va regarder.
- **M. Florian Meyer** remercie la Municipalité pour cet aménagement. Il constate qu'il ne répond pas au postulat, car c'est du provisoire. Il demande des explications sur la future traversée.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que les trottoirs des deux côtés seront plus larges. Les plans seront présentés entre la fin de cette année et le début de l'année prochaine.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour.

Proposition du bureau Commissions thématiques
--

- **Le Président du Conseil** indique que selon l'article 113 du règlement communal, la proposition ne peut être développée que s'il y a l'appui de 5 membres du conseil (entrée en matière).
- **Le Président du Conseil** constate que c'est largement le cas. Il indique que le bureau du conseil a établi cette proposition, mais que ce n'était pas à l'unanimité. Il ouvre la discussion.
- **M. Jérôme Vinay** salue cette proposition et il constate qu'il faudra être ambitieux. Il demande comment les thématiques ont été abordées et si les groupes politiques ont été consultés. Il demande comment cela se passe si la proposition est refusée.
- **Le Président du Conseil** informe que c'est une proposition qui avait été faite lors de la législature précédente mais qu'elle a été réactualisée. La proposition a été validée par les membres du bureau.
- **M. Florian Meyer** demande pourquoi l'application de l'article 113, du règlement du conseil.
- **Le Président du Conseil** indique qu'il s'agit du processus à suivre, mais qu'il ne s'agit pas de modifier le règlement du conseil communal.
- **M. Christophe Rebetez** invite les membres à refuser cette proposition. C'est une charge de travail supplémentaire pour le personnel communal. C'est ce qui avait été constaté lors de la mise en place des commissions thématiques lors d'une précédente législature.
- **M. Patrick Minet** ne rejoint pas cet avis. Ce seront toujours les mêmes personnes qui connaîtront leurs dossiers et leurs sujets. Il faut accepter d'en discuter.
- **Mme Chrystell Frioud** demande si c'est possible d'avoir l'avis de la Municipalité.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique que c'est le choix du conseil communal. La Municipalité attend de voir si l'entrée en matière est acceptée.
- **M. Florian Meyer** va dans le sens de M. Minet, la démocratie est importante.
- **M. Philippe Demierre** a fonctionné dans une commission thématique lors d'une législature ultérieure, il n'y avait pas de co-gestion mais un bon appui avec la Municipalité. C'est une aide surtout si des membres sont du métier. Il encourage à rentrer en matière.
- **Mme Christine Bise Demay** demande le vote à bulletin secret.
- **Le Président du Conseil** demande s'il y a l'appui de 5 membres, c'est largement le cas, le vote aura lieu à bulletin secret. La discussion est toujours ouverte.
- **M. Florian Paccaud** trouve que c'est se tirer une balle dans le pied de ne pas accepter l'entrée en matière. Il faut aider au mieux la Municipalité.
- **M. Cédric Rittener** ne voit pas l'utilité de ces commissions thématiques. Il constate que se sera une sous-municipalité. Il invite l'assemblée à refuser l'entrée en matière.

- **Mme Sandra Feroletto** a participé à des commissions thématiques dans un autre contexte. Elle recommande d'au moins entrer en matière.
- **M. Patrick Minet** comprend bien l'inquiétude, c'est un outil de travail. Le Grand Conseil a des commissions thématiques et certains conseils communaux également. Il faut avoir un réglage avec la Municipalité afin d'éviter la co-gestion.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote à bulletin secret sur l'entrée en matière.

Résultat : l'entrée en matière sur les commissions thématiques est refusée par 29 oui, 29 non et une abstention. Comme il n'y a pas de majorité, l'entrée en matière est refusée.

Motion antenne 5G
Pour une gestion intelligente du nombre et de la répartition des antennes
5G sur la commune d'Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole à Mme Sophie Boudry, pour la présentation de sa motion.
- **Mme Sophie Boudry** présente la motion en indiquant qu'elle est signée par plusieurs membres du Conseil. D'autre part, il est bien mentionné que le vote est demandé à bulletin secret.
- **Le Président du Conseil** remercie Mme Boudry et indique le déroulement. Si 1/5^e des membres le demande, la motion est renvoyée en commission. Lors du vote après discussion, si le conseil accepte, la motion sera envoyée en Municipalité. Si c'est un refus, tout s'arrête.
- **Le Président du Conseil** demande s'il y a au moins 5 membres du Conseil qui acceptent le vote à bulletin secret, c'est largement le cas. Il passe la parole à la Municipalité.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, en réponse à cette présentation, il regrette que cette motion ait été déposée avant même que les conseillers aient eu connaissance des réponses à l'interpellation, la plupart des points évoqués ayant déjà été traités. Entre autres, le fait de transmettre au bureau d'urbanisme l'éventualité de créer des zones où des antennes ne pourraient pas être installées, demande avec très peu d'espoir d'aboutir, la loi fédérale fixant les règles. Il ne serait dès lors pas possible de donner une suite favorable à la demande des auteurs de la motion pour créer des zones d'exclusions de 500 à 800 m. autour des écoles. Il précise également que toute modification ou mise en place d'une antenne en vue d'y installer de la 5G nécessite une enquête publique et ouvre ainsi les voies de recours pour les opposants. Cette procédure, que la municipalité a imposée aux opérateurs dès les premiers dossiers 5G, n'était pas obligatoire, mais l'est devenue ensuite.
- **M. Patrick Minet** soulève que c'est un sujet à débat fleuve, il propose le renvoi en commission.
- **Le Président du Conseil** demande si la proposition de M. Minet est acceptée par 1/5^e des membres présents (soit 12 membres). Il constate que ce n'est pas le cas et la discussion peut reprendre.
- **Mme Sophie Boudry** a été mesurer la distance entre les antennes existantes et les écoles. Elle a constaté qu'il est tout à fait possible de demander une distance entre 500 et 800 mètres.
- **M. Patrick Minet** indique que la 5G est un débat émotionnel. Le récepteur est plus nocif que les antennes. Les dégâts sur les cellules humaines sont connus mais les cellules se régénèrent. Il fait le constat qu'il y a assez d'experts pour se pencher sur ce sujet. Il invite l'assemblée à ne pas entrer en matière sur cette motion.
- **Mme Hélène Richard** indique que les élèves n'ont pas le droit d'avoir de natel en classe. Pour les personnes vulnérables il faudrait appliquer le principe de précaution.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe qu'il y a actuellement 7 permis à délivrer. Ils n'ont pas été délivrés avant cette séance. Swisscom est au courant. La Municipalité devra les délivrer.
- **Mme Sophie Boudry** s'étonne que la Municipalité se fasse accompagner des services d'un avocat dans les 3 procédures en cours au tribunal cantonal sans en avoir été informée. C'est l'argent du contribuable.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique que cette pratique est courante dans de tels dossiers et qu'il n'en coûte rien à la caisse communale, les frais étant refacturés au demandeur du permis de construire, quelle que soit l'issue de la procédure.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote à bulletin secret.

Résultat : la motion antenne 5G

Pour une gestion intelligente du nombre et de la répartition des antennes

5G sur la commune d'Oron, est refusée par 31 non, 22 oui et 6 blancs

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **Mme Maude Chollet** questionne la Municipalité au sujet des jours de vacances des employés de la commune. Actuellement selon le règlement du personnel, il y a 4 semaines de vacances par année. Elle demande de rajouter une semaine de plus par année. 9 entreprises sur 10 le font déjà. Soit 5 semaines de vacances et ceci dès 2023.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique que les classes de salaires sont calculées selon la grille salariale du canton. Le règlement du personnel doit être revu avant la fin de l'année 2023 et également l'harmonisation des heures. Il a pris note.
- **M. Florian Meyer, donne lecture du texte suivant :**
« La place de la Foire d'Oron-la-Ville gagne sans cesse en attractivité. La venue du marché hebdomadaire renforce cette position. Parmi les visiteurs de cette place, il y a de nombreux piétons et cyclistes. Il n'est pas rare de voir des cyclistes s'arrêtant à la terrasse du restaurant de l'Hôtel-de-Ville ou venant au marché devoir accrocher leur vélo à la barrière Vauban qui réglemente l'accès à la place. Malheureusement pour ces cyclistes, ils ne trouvent pas d'endroit pour parquer et attacher leur bicyclette, sur toute la place. Dès lors, serait-il possible d'aménager des places de parc pour vélos en suffisance, par exemple avec des arceaux à vélo »
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** il a pris bonne note.
- **M. Patrick Minet** trouve bien que la Municipalité planche sur les situations d'urgences, mais il faut aussi penser au « Black out » électrique.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, a pris note.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir et souhaite à tous un bel été. Il invite les membres à venir souper à l'extérieur.

La séance est levée à 22h10

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 5 juillet 2022

